

## Les cimetières de Neuwiller

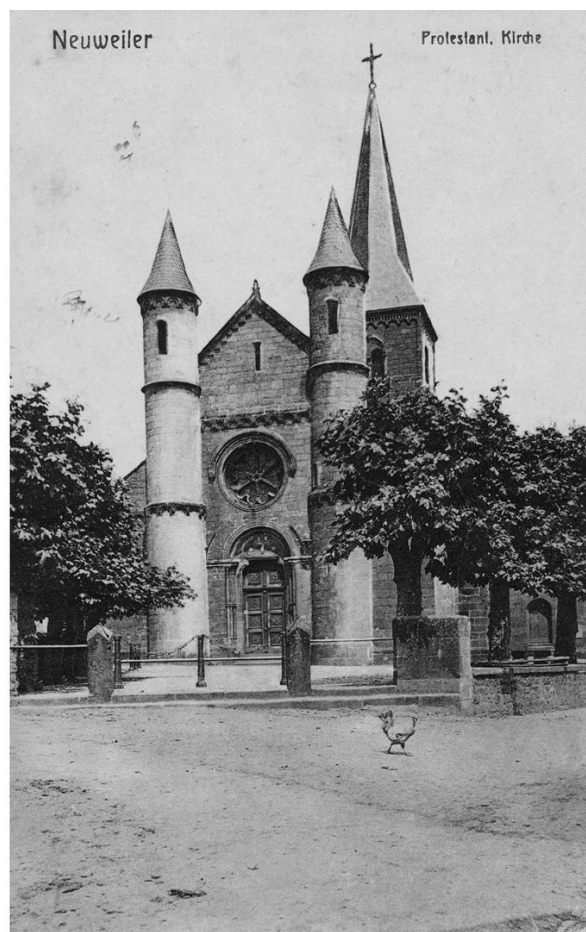
Quelle est l'étymologie du mot cimetière ? Les linguistes s'accordent sur le mot latin *coemeterium* lui-même issu du grec et signifiant *lieu pour dormir*. Selon la foi chrétienne, les morts « *dorment* » dans l'attente de leur résurrection.

### Les cimetières paroissiaux

Au Moyen Age prévalait la coutume du cimetière paroissial c'est-à-dire que le champ de repos éternel jouxtait l'église. Les tombes des gens ordinaires n'avaient alors pas de caractère permanent et les familles n'y élevaient pas encore de monuments funéraires. Les corps se décomposaient lentement dans la terre et exhalaient souvent une puanteur quasi insoutenable. Comme les parcelles étaient communément exiguës en raison de l'espace restreint, on exhumait simplement les squelettes quand on avait besoin de place et on entassait les os récupérés dans des ossuaires.

A Neuwiller, il y avait un ossuaire dans la crypte du croisillon sud de l'église de St-Adelphe. Il a subsisté jusqu'en 1908, année au cours de laquelle il a été vidé et les ossements transférés dans une tombe spécialement creusée à cet effet au cimetière catholique pour permettre l'installation d'une chaufferie.

Il existait précédemment un autre ossuaire accolé au côté sud de la chapelle St-Nicolas sur la place du Chapitre. En 1762, le conseil chapitral décida de l'abattre pour faciliter l'aménagement de la demeure canoniale construite au-dessus de l'ancienne chapelle et occupée par le chanoine Nicolas Vernier de Grimancourt (1740-1804).



### 1) Cimetière catholique.

Vers la fin du Moyen Age, les défunts étaient enterrés à proximité des lieux de culte, le corps nu enveloppé d'un simple linceul et déposé dans un cercueil rustique. Le cimetière paroissial catholique s'étendait donc devant le parvis de l'église de pèlerinage de St-Adelphe.

Après la conversion de Philippe IV de Hanau-Lichtenberg au luthérianisme en 1545 suivie de l'appropriation d'autorité du cimetière de St-Adelphe, le Chapitre transféra de mauvaise grâce le cimetière paroissial dans l'enclos, en face et le long de la nef de l'abbatiale Sts-Pierre-et-Paul. Lors d'un enterrement, le cortège funèbre y débouchait de l'église par la fameuse Porte des Morts si richement décorée. La chapelle St-Nicolas située un peu plus loin depuis les débuts du second millénaire (première mention en 1285) avait servi de nécropole à des membres de la famille de Lichtenberg avant le XVe siècle. Les hauts prélats du Chapitre, eux, se faisaient parfois inhumer dans l'abbatiale comme en témoignent les dalles funéraires de deux prévôts. Fixées auparavant aux piliers ouest de la croisée, elles furent déplacées dans l'entrée de l'église en 1904.

Ce n'est qu'en 1776 qu'une ordonnance royale interdit définitivement l'inhumation au sein même des églises.

D'autres dignitaires trouvaient parfois une sépulture dans le cloître (abattu vers 1753) tels, par exemple, Martin de Mittelhausen en 1398 ou encore Jacques de Colmar en 1570. Les chanoines ordinaires reposaient quant à eux dans le petit cimetière de l'enclos fondé au tout début du Moyen Age.



Carte postale

### 2) Cimetière protestant.

Le cimetière catholique primitif était situé devant l'église St-Adelphe avant de servir après la Réforme pendant quelques décennies de lieu d'inhumation aux protestants. Ceux-ci cessèrent d'y enterrer leurs défunts vers 1582 *« apparemment parce que ledit cimetière ne suffisait plus pour les comprendre, ou pour mieux dire, parce que la peste, qui y avait fait des ravages assez considérables peu avant cette époque, avait obligé, pour prévenir toutes exhalaisons pernicieuses, de choisir une autre sépulture, qui est celle qu'ils ont encore aujourd'hui et se trouve entre Neuwiller et Dossenheim, auprès d'une petite chapelle appelée Clause. Hors de là, il n'y a plus d'exemple qu'il ait été inhumé aucun mort sur ledit cimetière, excepté au commencement de ce siècle, (note de l'auteur : 18<sup>e</sup> siècle) d'un cavalier de la Confession d'Augsbourg qui avait été tué par son propre capitaine lors d'un passage de troupes françaises par la ville de Neuwiller... »*

En réalité, le cimetière fut repris d'autorité par le Prévôt Lambert de Laër le 31 août 1683 en vertu d'une autorisation royale ainsi que le chœur de l'église de St-Adelphe qui fut ensuite séparé de la nef conservée aux luthériens. Les archives signalent aussi qu'en 1759, la Régence de Bouxwiller se plaignit à l'évêque que le curé de Neuwiller avait enterré un enfant illégitime sur un emplacement vide autour de l'église de St-Adelphe. Ce fut, à ma connaissance, la dernière inhumation signalée à cet endroit.

En 1841, le conseil municipal décida la construction d'un muret de soutènement des terres autour de l'ancien cimetière de l'église de St-Adelphe car *« le passage des hommes et des bêtes, les pluies, la terre qui couvrait les tombes a été enlevée peu à peu, de manière que les ossements sont dans bien des endroits à découvert »*. Il est précisé par ailleurs que *« les ossements sont dégradés par les bestiaux qui les fouillent et les traînent dans les rues »*. Le muret fut construit à hauteur de sol, sans parapet, et la partie vers la rue garnie des anciennes bornes de l'avancée de l'église.

Comme dit précédemment, vers 1582, en raison de la peste qui sévissait à cette époque, une dame en résidence dans la cour de Hanau (dite aussi cour d'Ossa, actuel foyer St-Jean) avait prié le Chapitre d'accorder aux protestants un autre lieu de sépulture hors des murs de la ville. Celui-ci, connu sous le nom de *« clôture de St-Marc »* dont les bâtiments tombaient en ruine, consistait en un bien qui avait servi jadis de léproserie. Ce *Gutleuthaus* se composait vraisemblablement d'un bâtiment destiné aux malades avec une chapelle élevée sur une petite colline appelée *« Heiligenbühl »* ou encore *« Seyligenbühl »* et dédiée à St-Marc (réparée en 1616 et démolie vers 1759) avec son petit cimetière pour recevoir les dépouilles des lépreux, le tout ceint d'un mur. S'y trouvait également plus bas un étang appelé *« Neuweyer »*, propriété pour moitié du Chapitre et pour l'autre d'un chirurgien et receveur de la Collégiale, étang qui fut racheté en 1636 par la Commune.

Ce lieu aurait aussi servi ultérieurement de couvent à des Béguines qui subsistaient du fruit de leur travail manuel. Jusqu'à sa destination comme cimetière protestant, s'y tenait encore un petit marché annuel à la St-Marc.

Le docteur Muller qui mena des fouilles archéologiques en 1895 *« legte die Fundamente des alten Leprosenhauses frei und stiess auch auf einem uralten Brunnen der zu der Wirtschaftsabteilung gehörte. Römische Funde fehlen hier, dagegen kamen – Steinbeile zum Vorschein, also Zeugen einer urgeschichtlichen Vergangenheit der Fundstelle. »*

### **3) Cimetière juif des remparts.**

Parmi le patrimoine juif de Neuwiller, le cimetière des remparts n'est pas le moindre en raison de sa rareté en Alsace mais aussi de son ancienneté. Outre des pierres tombales adossées contre la muraille, sont visibles également des inscriptions

hébraïques – à priori de simples prénoms – mais également des lettres hébraïques isolées et des groupes de lettres totalement incompréhensibles aujourd'hui aux profanes. Ces inscriptions furent réalisées entre 1260 et 1550, ce qui en fait le plus ancien cimetière juif d'Alsace connu à ce jour.

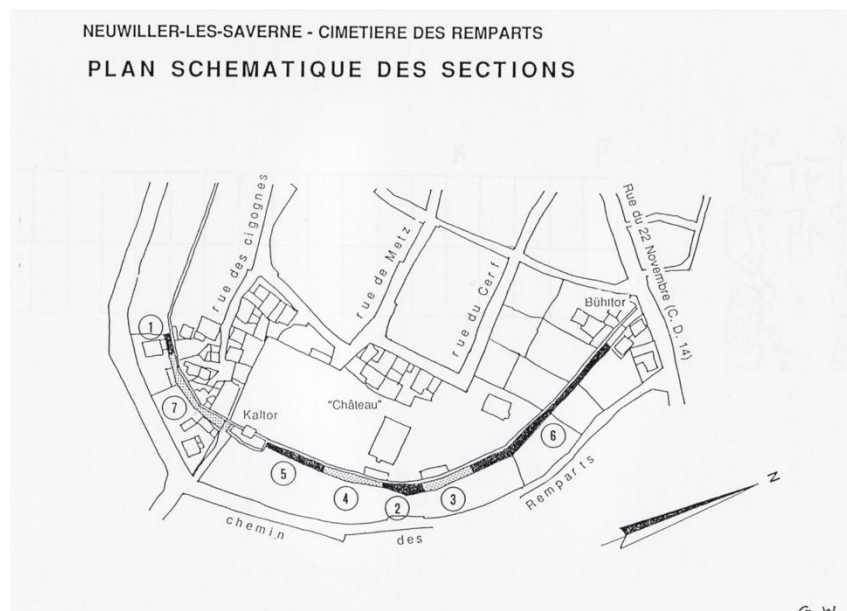
Une présence juive est avérée à Neuwiller depuis 1335. En règle générale, les cimetières juifs étaient situés extra-muros. Contrairement aux cimetières chrétiens, ils n'étaient pas proches des synagogues. L'inhumation se pratiquait dans un sol vierge. A propos de celui de Neuwiller, les archives parlent d'un « *terrain pierreux et stérile qui constitue le cimetière des juifs, tenant d'une part le mur de clôture de la ville, de l'autre le fossé, par le haut sur la Weissgass et par le bas sur la propriété du général Dorsner.* » Cette parcelle s'étendait sur 319 m de long pour une largeur d'environ 4 à 5 m.

Au milieu des années 1610, le colonel Wolf Rudolf von Ossa (1574-1639), bailli du comte Jean Reinhardt de Hanau-Lichtenberg avait reçu en fief héréditaire le Freihof (cour franche) de Neuwiller, donation confirmée par Philippe Wolfgang de Hanau en 1620. En 1632, le colonel échangea son bien avec sa belle-sœur contre le duché de Berg. In fine, le Freihof échut à sa nièce Marie Catherine von Ossa, épouse en 3<sup>e</sup> noces de Wiegand von Lutzelburg (1640-1678). Sur la requête de la communauté juive, le colonel avait accordé un droit de sépulture dans la lice du mur d'enceinte de la ville probablement en raison de l'insécurité sévissant sur les routes durant la Guerre de Trente Ans. S'agissait-il à l'origine d'une simple inhumation provisoire en attendant le retour de la paix ? Peut-être. En tout cas, l'aménagement de stèles funéraires ne fut accordé que plus tard.

Le 23 avril 1668, la communauté juive s'adressa au comte de Hanau Frédéric Casimir pour obtenir la confirmation de ce droit de sépulture. « *Par permission gracieuse de la justice et du consentement de feu M. le colonel d'Ossa, pour lors grand bailli, Nous la communauté juive de Neuwiller, domiciliée depuis trente ans et au-delà, attendu que le commun cimetière d'Ettendorf est trop éloigné et que les chemins n'ont pas été toujours sûrs, avons fait ensevelir et enterrer les morts de notre religion audit Neuwiller en-dehors de la porte dite Bührtor, entre l'entre-deux des murailles de la ville, dans une terre pierreuse et stérile ; que cette permission a été continuée jusqu'en l'année dernière pendant lequel nous nous sommes servis. Comme cependant, tant M. le colonel d'Ossa que la dame sa fille et héritière, dame de Lutzelbourg, sont décédés, et que nous trouvons nécessaire, attendu la présence du gracieux seigneur, de faire confirmer le dit droit de sépulture pour le futur, ainsi nous supplions très humblement Votre Gracieuse Seigneurie de nous accorder la place du cimetière précité par un décret en forme et de nous le concéder pour continuer à nous en servir ; attendu aussi que les juifs du bailliage de Westhoffen ont leur cimetière particulier, duquel ils se servent, nous voulons par contre aussi, tout comme il est d'usage à Ettendorf dans la préfecture, de payer de chaque corps mort un fixe en argent, savoir d'une personne virile un florin tournois, d'une jeune personne ou enfant la moitié ; au seigneur territorial acquitter en ce lieu le même droit de sépulture. Nous tâcherons de mériter toujours le gracieux contentement de Votre Seigneurie, la réunion des juifs sous votre protection à Neuwiller.* » Sur le dos est écrit : « *Frédéric Casimir, comte de Hanau, Rhineck et Deux-Ponts, seigneur de Müntzenberg, Lichtenberg et Ochsenstein, maréchal héréditaire et grand bailli de Strasbourg, sur les motifs et circonstances exposées, nous n'empêchons la continuation de la sépulture des juifs à Neuwiller, et leur permettons moyennant la contribution de coturne à Westhoffen et Ettendorf, d'ensevelir leurs morts dans le lieu indiqué, ce que nous confirmons. Bouxwiller, 23 avril 1668.* » (La traduction date de 1809)

En 1810, alors qu'on envisageait l'adjudication de 40 ares de jardins dans les fossés de la ville, la communauté juive s'insurgea contre ce projet dont 10 ares constituaient, selon eux, une partie inaliénable de leur cimetière. A l'appui de leur pétition, ils produisirent le document ci-dessus daté du 23 avril 1668, par lequel Frédéric Casimir, comte de Hanau, les autorisait à continuer d'y enterrer leurs morts.

En 1839, le colonel de Reissenbach échangea avec la communauté israélite de Neuwiller représentée par Samuel Wolff, Lazare Wolff, Salomon Wolff, Samuel Joseph, Isaac Wolff et Isaac Behr, en vue de l'agrandissement du cimetière israélite « *la partie du terrain touchant le mur d'enceinte de Neuwiller, à côté du cimetière des israélites, à mesurer depuis la pierre borne qui bornait ce cimetière dans une longueur de 32 mètres vers le midi et sur une largeur de 4,40 mètres mesurés depuis la pierre borne actuellement existante jusqu'au mur d'enceinte, de 2,75 mètres depuis le dit mur au milieu du terrain et enfin de 3,45 mètres depuis le mur où finit le terrain cédé...* » contre « *la jouissance à perpétuité de toutes les herbes existantes et à croître sur toute l'étendue du cimetière israélite, sans exception, plus les fruits de tous les arbres dont les branches sont pendantes sur le cimetière ainsi que de ceux qui naissent ou naîtront naturellement sur ledit cimetière.* »



Plan du cimetière des remparts (extrait de : L'énigme des graffitis hébraïques, Remparts de Neuwiller-les-Saverne, Gilbert Weit, Editions A.M.I.A.B. 1995)

## Les cimetières municipaux

L'ordonnance royale du 10 mars 1776 interdisant l'inhumation dans les églises prescrivait également que les cimetières seraient désormais portés extra-muros pour des raisons d'hygiène. Pour éviter les épidémies comme celle du choléra, il fallait soustraire la population aux effets néfastes de la putréfaction des cadavres et empêcher la contamination de l'eau potable. Le cimetière devint progressivement un service public. Avec la Révolution française, la propriété de ces lieux fut soustraite à l'Église au profit des communes.

### 1) Cimetière catholique.

Le 12 juin 1779, les habitants de Neuwiller présentèrent une requête à la Régence de Bouxwiller afin de se pourvoir contre le Chapitre « *pour le faire contraindre à fournir une autre place pour servir de cimetièrre aux catholiques. La place actuelle est trop petite ; elle est située d'ailleurs au milieu de l'endroit, de sorte qu'il faut absolument une autre plus décente et située hors de l'endroit conformément aux ordres du Roi...* » Le 25 janvier 1780, le Chapitre obtint un arrêt qui mit à la charge des Communautés la fourniture et l'entretien des cimetièrres. Sur l'ancien cimetièrre fut alors édifée l'école catholique et un nouveau cimetièrre fut aménagé au faubourg de la *Zehngass* et ceint d'un mur.

Pendant la Révolution, l'ancienne parcelle qui faisait office de cimetièrre sur la place du Chapitre fut adjudgée comme bien national et devint propriété privée. Son acquéreur y construisit une grange et des écuries. Plus tard, ces bâtiments furent démolis et la parcelle transformée en jardin. Le 23 juillet 1827, François Antoine Feyler (1776-1856) acquit sous seing privé de Lazare Wolff (1756-1834) le jardin près de l'église, clos d'un haut mur en moellons. L'endroit est décrit dans un inventaire de 1856 comme « *un terrain couvert des ruines d'une ancienne chapelle convertie en maison, grange et dépendance, démolie depuis dans l'enclos du Chapitre.* »

En 1839, après la démolition de l'école, et pour empêcher le passage des voitures sur l'ancien cimetièrre, le Conseil municipal décida de l'entourer d'une clôturée en pierres et d'y planter des arbres. Ultérieurement, l'emplacement servit de jardin à la famille du maire Bolla qui céda le « *Klostergarten* » à la commune peu avant sa mort, en 1921.



Carte postale (vers 1919)

Le 4 août 1832, le cimetièrre catholique (emplacement actuel) étant devenu trop petit, et la commune possédant déjà le terrain nécessaire à son agrandissement, le Conseil municipal décida d'élargir son mur d'enceinte « *vu que le choléra qui fait des ravages dans quelques départements pourrait venir augmenter le nombre des morts* ». Fautée d'espace, on fut obligé de « *rouvrir des fosses où les cadavres ne sont pas encore entièrement pourris* » et cet état des choses « *est contraire au respect que l'on doit*

*aux morts* ». L'opération fut réalisée en 1833. Une croix y fut érigée en 1847 avant d'être renversée par le vent l'année suivante et remplacée par une neuve. En 1872, le cimetière étant à nouveau devenu trop petit, deux parcelles d'une superficie de 12,70 ares furent acquises pour son extension. L'achat d'une troisième parcelle appartenant au sieur Matter fut proposée par le Maire dès 1874. Vers 1907, pour gagner de la place, le Conseil municipal demanda aux familles non-concessionnaires d'emplacements d'enlever leurs pierres tombales « *wenn die Reihe zum begraben an solche Stellen kommen wird* ».



## **2) Protestant.**

Après l'abandon de leur cimetière paroissial vers 1582, les protestants avaient obtenu un lieu de sépulture hors de la ville connu sous l'appellation de « *bei der Klause* ». Ce nouveau cimetière servait à la fois aux paroisses de Neuwiller, de Griesbach et de Dossenheim.

En 1782, « *le Chapitre, après avoir remarqué dans ses anciens protocoles, que la demande contenue dans la requête qui lui a été présentée le 31 janvier 1782 par les habitants luthériens de Neuwiller, Dossenheim et Griesbach, aux fins qu'il ait à faire les réparations nécessaires au mur de la clôture du cimetière de Saint-Marc, situé hors de la ville de Neuwiller, qui croule de vétusté, avait déjà été formée par lesdits habitants et par lui rejetée en 1607 par la raison que l'entretien de ce mur n'était pas à sa charge, que c'est l'enceinte autour de l'église de St-Adelphe, située dans la ville qui, de temps immémorial, avait servi de cimetière auxdites communautés et que le petit couvent de Saint-Marc, tombé en ruine hors de la ville, n'avait été par lui concédé pour la sépulture des morts des luthériens dans un temps de grande mortalité à la sollicitation d'une fille du comte demeurant dans la cour de Hanau audit Neuwiller, qu'à charge d'entretenir tous les murs du cimetière que de la petite église de Saint-Marc en bon état. Le Chapitre, dis-je, a rejeté la nouvelle demande formée à ce sujet par la dite requête du 31 janvier 1782, et avec d'autant plus de raison, que l'entretien de la clôture des cimetières est de droit commun à la charge des habitants des communautés ainsi qu'il a été récemment jugé par un arrêt que le dit Chapitre a obtenu le 25 janvier 1780*

*contre les habitants de la communauté du dit Neuwiller qui prétendaient que c'était au Chapitre à leur fournir et entretenir un cimetière hors de la ville pour les catholiques, attendu que celui situé auprès de l'église St-Adelphe, qu'il avait toujours entretenu comme une dépendance de cette dernière église, était trop petit. »*

En 1840, comme il fallait reconstruire entièrement le mur de clôture et que la partie appartenant à Griesbach avait déjà été cédée à la commune de Neuwiller en 1804, cette dernière proposa à celle de Dossenheim de lui racheter sa partie de terrain en vue d'agrandir la superficie. Mais le prix demandé ayant été jugé trop élevé et, surtout, assorti d'un délai de cinq ans pour l'occupation, le Conseil municipal décida de rectifier le périmètre du cimetière de manière à lui donner une largeur de 40 m en haut et de 30 m en bas, et d'acquérir les trois parcelles de terrains nécessaires à cet effet malgré leur sous-sol gréseux tout en abandonnant « *la butte qui se trouve au nord de l'ancien cimetière* », elle-même difficile pour les inhumations en raison de « *la pierre molasse du sous-sol* ».

La consécration solennelle du cimetière agrandi eut lieu le 19 juin 1842. Le mur de clôture d'une hauteur de 2,20 m et d'une épaisseur de 0,50 m pouvait maintenant être reconstruit.

En 1880, la question du rachat de la partie du cimetière appartenant à Dossenheim refit surface. 160 Marks plus tard, ce fut chose faite, sans aucune difficulté cette fois-ci.



En 1937, le Conseil municipal décida de faire abattre les tilleuls du cimetière. Pour éviter d'endommager les tombes, les arbres furent vendus sur pied et abattus sous la surveillance d'une commission ad hoc.

### **3) Juif.**

Avec l'édification d'une synagogue flambant neuve, le statut social de la communauté israélite au nombre de 136 en 1873 se trouva d'office réaligné sur celui des deux autres confessions religieuses. Il ne pouvait plus être question de se contenter d'un cimetière aussi mal approprié que celui des remparts.

La commune fut saisie de la question et en 1877, le cimetière des remparts fut désaffecté au profit d'un cimetière plus classique situé entre la rue d'Ingwiller et la rue des Alouettes. Une fois le terrain acquis, la commission administrative israélite demanda à la commune le 28 février 1879, de bien vouloir contribuer à l'érection d'un mur d'enceinte autour de leur nouveau cimetière. Le conseil municipal accepta de prendre à sa charge les  $\frac{3}{4}$  du coût estimatif, soit 1390,45 Marks. Le mur fut construit en 1883. Plus tard, en 1909, la commune remit une nouvelle fois la main à la poche pour reconstruire un mur qui s'était écroulé.

Durant la seconde guerre mondiale, les juifs payèrent un lourd tribut à l'idéologie nazie et leur nombre décrut à Neuwiller jusqu'à finir par disparaître. Durant l'Occupation, la *Hitlerjugend* des réfugiés de Mannheim et de Dortmund le vandalisa en renversant les pierres tombales.

Sur les 105 tombes identifiées, la plus ancienne portait la date de 1882. La dernière inhumation fut celle de Sigmund Kayem (1884-1969), un commerçant originaire du Palatinat, en 1969.



#### **Sources :**

ADBR

G5366 – G 5368 – G 5414 - 8E322/FF15 - G5420 (inventaire Spach) - G5356 – G5368 – G5648 - C214 – 8E322/ DD4 - G5653 – Q4949 - 7E32/45 – G5350 – G5652 - G5653 – 135J9 - 8E322/D5 – 2OP/TC177 - 8E322/L1 - 8E322/D5 - 2OP/TC177 - 8E322/D6 - 2OP/TC177 - 8E322/M12 - 8E322/D6 - 2OP/TC177 – 3E322/M12 - 8E322/D6 - 8E322/D7 - 8E322/D8 - 8E322/D10 - 8E322/D8 - 8E322/D10 - 8E322/D11

Archives du Grand Séminaire de Strasbourg, papiers Straub.

BNUS

MS.6.576,17 Fonds Robert Will.

#### **Bibliographie :**

Dagobert Fischer, *Abtei und Stadt Neuweiler*, Zabern Verlag von H. Fuchs, 1876

L. Walter, curé, *Les registres de l'abbaye de Neuwiller*, Bulletin de la Société pour la Conservation des Monuments historiques d'Alsace, 1897

Jalabert Laurent, *Catholiques et protestants sur la rive gauche du Rhin*, p 272 (Récit dans Meyer, *Simultaneum*, p 97-100)

Paul Gerber, *Notes sur la chapelle St-Nicolas de Neuwiller*, Pays d'Alsace IV-1992, n° 161.

Médard Barth, Handbuch der elsässischen Kirchen im Mittelalter, Société de l'Eglise d'Alsace, Strasbourg 1960.  
Zaberner Wochenblatt N° 102 du mardi 26-11-1895